

Questions orales

● (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député comprenne suffisamment ce qui se passe aujourd'hui sur les marchés des changes: autrement, il n'aurait pas posé cette question. Jamais dans leur histoire les marchés des changes n'ont connu des séances comme il y en a depuis trois semaines. Voilà ce qu'il y a de changé, et le député devrait en tenir compte. Nous essayons d'équilibrer les forces de manière qu'une partie des poussées s'exerce sur le cours de la monnaie et une autre partie sur les taux d'intérêt. Les observateurs qui suivent la question disent je pense que le partage que nous avons réussi est très judicieux.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les mêmes observateurs et les mêmes spécialistes ont dit la même chose de Marc Lalonde lorsqu'il était ministre des Finances. Lui aussi suivait leur politique.

Comme la politique des taux d'intérêt élevés nuit aux agriculteurs, qui sont endettés plus qu'ils ne l'ont été depuis des années, et comme cette politique est néfaste pour les exportateurs de produits forestiers . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quoi encore? L'affaiblissement du dollar nuit . . .

M. Broadbent: Non, nous parlons de taux d'intérêt.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra bien poser sa question et les autres députés voudront bien lui en donner la chance.

M. Broadbent: Comme il est clair que l'affaiblissement du dollar profite aux agriculteurs qui exportent du grain, aux travailleurs forestiers à cause des exportations de produits du bois, aux travailleurs de l'automobile et aux métallurgistes, et comme il pourrait profiter à presque tous ceux qui cherchent un emploi au Canada, pourquoi le ministre des Finances ne laisse-t-il pas le dollar fléchir à loisir en maintenant les taux d'intérêt à un bas niveau afin que notre prospérité soit assurée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais préciser quelque chose. Marc Lalonde n'a jamais connu une situation de taux d'intérêt et de taux du change comme celle que nous connaissons aujourd'hui, à l'instar de tous les autres pays industrialisés.

Je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répéterai. Nous ne nous réjouissons pas de la hausse des taux d'intérêt. Je dirai aussi au député que je ne peux pas, de mon bureau sur la colline du Parlement, actionner de gros leviers pour fixer les taux d'intérêt à tel ou tel niveau. Ce sont des milliers d'investisseurs au Canada et ailleurs qui décident des taux d'intérêt et des taux du change. Nous nous efforçons d'adoucir l'impact de ces décisions, mais nous ne pouvons pas les prendre nous-mêmes. Le député le sait bien, car il est trop intelligent pour l'ignorer.

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AFFAIRE DOMTAR—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier, le chat est sorti du sac dans l'affaire Domtar quand le premier ministre a révélé un nouveau motif pour justifier le refus de son gouvernement. Il a indiqué que le fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec et la SGF détenaient 45 p. 100 des actions était un des facteurs expliquant le refus de la subvention de 100 millions de dollars.

Je vais demander au premier ministre, monsieur le Président, premièrement, en quoi la présence des Québécois dans la Domtar, par le biais de leurs institutions, a pu influencer son gouvernement dans le mérite et l'analyse de son dossier et, deuxièmement, si la Caisse de dépôt et placement du Québec et la SGF n'étaient pas impliqués dans le dossier, la réponse aurait-elle été différente?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela n'a strictement rien à voir avec le dossier. C'est nous, du parti progressiste conservateur, qui avons défendu la Caisse de dépôt et placement du Québec contre une tentative de matraquage du gouvernement libéral pour tuer les francophones du Québec qui voulaient participer à cet épanouissement économique.

Le fait est bien simple: le gouvernement du Québec est l'actionnaire principal dans la Domtar; donc, il est tout à fait normal que je m'adresse à mon interlocuteur en parlant des programmes d'expansion. C'est tout! Ce n'est pas plus malin que cela.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE REFUS DE LA SUBVENTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le premier ministre est celui qui a lui-même évoqué la participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de la SGF hier pour justifier le refus de la subvention de 100 millions de dollars en disant que cela serait un transfert direct à la province de Québec. Et s'il parle du projet de loi C-31, je peux lui dire que notre caucus s'était opposé à ce projet de loi, au lieu d'avoir un groupe d'«encensoirs» comme ses propres députés qui ont peur de se lever pour défendre la Domtar.

Monsieur le Président, je veux demander au premier ministre: A-t-il maintenant l'intention d'établir de nouvelles normes voulant que les sociétés qui ont la SGF, la SDI ou la Caisse de dépôt et placement du Québec comme actionnaires aient un traitement différent des autres corporations canadiennes?